

**COMMUNE DE LAURENS**

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 14 JANVIER 2013  
COMPTE RENDU**

**Présents :** Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO.  
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Jacques LUGAGNE, Patrice LAFFOND, Yves LUCAS et Pierre SALS.

**Absents :** M. Patrick CIANCIO **pouvoir** à Odette BOYER  
M. Olivier ESPIE  
Mme Patricia ROGET

**Secrétaire de séance :** Céline CABANEL.

\*\*\*

Avant de débiter la séance M. le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour des affaires relatives à la vidéo protection, au réseau pluvial et aux classes de découverte. **Le conseil municipal donne son accord.**

**1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2012**

Aucune observation n'étant formulée, **le procès verbal est adopté à l'UNANIMITE.**

**2°) RECLASSIFICATION SALLE POLYVALENTE – Maitrise d'Oeuvre**

La reclassification en type L - Catégorie 2 (*actuellement en type X - Catégorie 3*) nécessitera la réalisation de travaux qu'il convient préalablement de chiffrer. Elle devra obligatoirement faire l'objet d'un dépôt de permis de construire nécessitant l'avis préalable des commissions de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées. M. le Maire propose de se faire assister dans ces dossiers par l'architecte qui a réalisé dernièrement les plans du bâtiment.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre de Nathalie BOHER pour un montant forfaitaire de rémunération de 3 400 € H.T. (4 066.40 € T.T.C.) comportant les missions suivantes : avant-projet définitif (1 394 € H.T.), dossier de demande de permis de construire (204 € H.T.), Dossier Quantitatif et Estimatif (1 802 € H.T.).**

**La dépense sera inscrite au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.**

**3°) AIRE MIXTE SECURISEE DE REMPLISSAGE ET RINCAGE DES PULVERISATEURS ET DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER****Mission S.P.S., MISSION Contrôle technique et Mission géotechnique G2 et G4 - Consultation des Entreprises**

Suite aux aides accordées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, une réunion a été organisée en mairie avec le Cabinet ENTECH, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron et le représentant du Président de la Cave Coopérative. Elle visait à établir un planning prévisionnel des études, missions connexes, démarches et travaux à réaliser pour parvenir à une mise en fonctionnement pour les vendanges 2013.

Une demande d'évaluation a été adressée aux domaines pour l'**acquisition** des deux parcelles concernées par le projet.

Les études préalables à l'exécution des **travaux électriques par voie aérienne**, ont été demandées à Hérault Energies. (*Première estimation sommaire avant études : 31 000 €*). Déduction faite des subventions pouvant être récupérées par le syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à 6 100 €. Un plan de financement plus précis sera fait après la réalisation des études. La part communale sera à verser en 2 échéances : 70% à la commande des travaux et le solde après la réception du chantier.

Le point qu'il reste à régler est celui du **branchement à l'eau potable**. Le président du S.R.G.O. qui a proposé, sous sa maîtrise d'œuvre, d'amener une conduite d'eau au plus près des bassins d'évaporation de la Cave Coopérative, doit préalablement déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général. Or, les délais d'instruction des dossiers de demande de subvention sont incompatibles avec une mise en service de l'aire pour les vendanges 2013. Monsieur le Maire a contacté le Président du S.R.G.O. pour lui proposer une autre solution.

Les **travaux** pour l'aire sont estimés à 357 370 € H.T et leur réalisation est évaluée à 2 mois. Préalablement à leur exécution, il est nécessaire de faire réaliser des études géotechniques (G2 et G4) et de faire appel à des spécialistes pour le Contrôle Technique de la construction et pour la Coordination Sécurité et Protection de la Santé. Les coûts maximum de ces missions connexes sont estimés respectivement à 6 000 €, 4 000 € et 3 000 €.

Les cahiers des charges ayant été élaborés pour ces 3 missions, M. le Maire propose de lancer la procédure de consultation des entreprises selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve les cahiers des charges et demande à M. le Maire de lancer la procédure de consultation.**

Le offres seront analysées par la Commission d'Appel d'Offres qui décidera de l'attribution des marchés.  
M. le Maire est autorisé à signer les marchés avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres et il en rendra compte au conseil municipal du mois de février.

#### 4°) TRAVAUX DE BATIMENTS

##### **REGULATION CHAUFFAGE DU BOULODROME, DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE L'ECOLE**

Pour l'installation de thermostats radio-programmables à dérogation temporisée à l'Ecole et de boutons de relance temporisés au Boulodrome et à la Salle Polyvalente, Hérault Energies a attribué une aide financière de 506.80 €.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre faite par la Société BARON BARBE pour 1 004 € H.T. (1 200.78 € T.T.C.) et autorise M. le Maire à signer le bon de commande.**

**La dépense et la recette seront inscrites au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.**

##### **ISOLATION DES COMBLES ET REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE**

Pour l'isolation des combles Hérault Energies a attribué une aide de 2 637.60 €. Pour la chaudière, Hérault Energies traitera la demande d'aide sur les crédits 2013. Les travaux seront réalisés après la période hivernale mais afin de bloquer les prix M. le Maire propose d'approuver dès à présent l'offre de l'entreprise CONSTANT PADILLA.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve :**

**-l'offre de la société AGENCE DE L'ENERGIE pour 4 710 € H.T. (5 633.16 € T.T.C.)**

**-l'offre de la société CONSTANT PADILLA pour 12 884 € H.T. (15 409.26 € T.T.C.)**

**M. Maire est autorisé à signer les bons de commande. Les dépenses et les recettes seront inscrites au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.**

#### 5°) ECLAIRAGE PUBLIC – Pose d'horloges astronomiques - Choix de l'entreprise

Hérault Energies, a attribué une aide financière de 2 880 € pour l'installation de 8 horloges astronomiques.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre de la société TRAVESSET pour 3 600 € H.T. (4 305.60 € T.T.C.) et autorise M. le Maire à signer le bon de commande.**

**La dépense et la recette seront inscrites au budget 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9279.**

#### 6°) MATERIEL SCOLAIRE – Cession de matériel réformé

Lors de la réunion du 8 octobre 2012, il a été proposé de vendre les anciennes cartes murales de géographie et d'histoire réformées aux prix pratiqués sur le « marché ». M. le Maire précise qu'il est très difficile de faire une estimation générale car les prix proposés sur les sites de ventes sont très variables. Aussi, il a proposé un prix de 15 € par carte à Mme CASONI qui a accepté cette offre pour 4 cartes plastifiées. M. le maire propose d'entériner ce tarif et de fixer les prix pour les autres cartes.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de fixer les tarifs comme suit :**

**15 € pour les cartes plastifiées - 10 € pour les cartes non plastifiées - 80 € pour les séries de 10 affiches reliées par spirale portant sur des scènes de l'histoire et de la vie quotidienne et pour la carte N° 9 VIDAL LABLACHE - Provinces de France en 1789.**

**Le bénéfice de cette vente profitera à l'école pour l'acquisition de matériel ou mobilier scolaire.**

**La publicité de cette vente se fera par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.**

#### 7°) HANGAR DECHETTERIE -Convention de mise à disposition au SICTOM de la Région de Pézenas

La Communauté de Communes les Avant Monts du Centre Hérault a souhaité adhérer au SICTOM de la Région de Pézenas pour les 4 communes du Faugérois (CABREROLLES, CAUSSINIOJOULS, FAUGERES et LAURENS) car les autres communes en sont déjà membres à travers les précédentes intercommunalités.

La procédure permettant l'adhésion de son entier territoire prendra plusieurs mois mais, afin d'assurer la continuité de service public pour l'élimination des déchets ménagers et déchets assimilés, un mandat provisoire a été signé entre la Communauté de Commune des Avant Monts du Centre Hérault et le SICTOM de la Région de Pézenas.

Ce syndicat souhaite louer le hangar qui est situé sur le terrain cadastré Section E n° 631, lieu-dit « La Lantonnière », selon le même loyer que celui qui était demandé à la Communauté de Communes du Faugères.

M. Maire précise qu'il est nécessaire de signer une convention avec son Président Monsieur Alain VOGEL-SINGER.

Le montant du loyer annuel au 1<sup>er</sup> janvier 2013 serait de 2 399.40 € et il serait révisé annuellement selon l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise M. le Maire à signer la convention présentée.**

#### 8°) FORET COMMUNALE – Rapport 2012 de l'Office National des Forêts

Conclusions du rapport 2012 réalisé par l'Office National des Forêt : *La forêt communale est peu productive. Par contre elle joue un rôle important sur la protection des sols. Elle a aussi un intérêt écologique. La Forêt communale a également un potentiel important d'accueil du public. D'autre part l'activité chasse sur la zone doit être mieux encadrée.*

Aucune action particulière n'a été réalisée en 2012 et aucune proposition de projet n'est faite pour 2013 mais l'Office Nationale des Forêt est à la disposition de la commune pour la mise en œuvre de projets décidés par le conseil municipal.

**Le conseil municipal prend acte du rapport 2012.**

### 9°) COMMUNE DE MAGALAS : Modification du Plan d'Occupation des Sol

La commune de Magalas informe de la prescription de la modification de son Plan d'Occupation des Sols portant sur l'article NC1 afin d'autoriser le changement de destination des bâtiments pour la réalisation de projets portés par cette commune et destinés à la création d'équipements publics. **M. le Maire informe que le dossier qui sera mis à l'enquête publique est consultable en mairie de Magalas.**

### 10°) COMMUNE DE FOUZILHON – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de l'Elaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Fouzilhon a adressé son projet à la commune de Laurens pour avis. **M. le Maire informe que le dossier, sous format C.D. est consultable au secrétariat de la mairie de Laurens**

### 11°) VIDEO-PROTECTION

Une difficulté liée à l'éclairage d'un secteur nécessiterait de remplacer une des caméras couleur par une caméra en noir et blanc avec un objectif spécifique pour la nuit. Ce type de matériel est plus cher mais la Société ABSYS propose de reprendre la caméra installée au prix d'achat. Le coût pour ce nouveau matériel reviendrait donc à 1 438 € H.T. (1 719.85 € T.T.C.)

**Le conseil municipal, regrette que cela n'ait pas été prévu lors de l'étude préalable mais à l'UNANIMITE, approuve l'offre de la Société ABSYS et autorise M. le Maire à signer le bon de commande.**

**Des crédits restant disponibles à l'opération 9287, la dépense sera affectée en section d'investissement à cette opération.**

### 12°) EAUX PLUVIALES - CHEMIN DES PRES LASSES HAUTS

Il est nécessaire de créer un fossé busé au Chemin des Prés Lasses Hauts sur une longueur de 66 mètres. La société ROQUES qui travaille actuellement sur le secteur, propose de réaliser ces travaux pour un montant de 7 679 € H.T. (9 184.08 € T.T.C.)

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre de la Société ROQUES et autorise M. le Maire à signer le devis. La dépense sera inscrite au budget 2013 de la Commune, en section d'investissement, à l'opération 9270.**

### 13°) QUESTIONS DIVERSES

La commission permanente du Conseil Général, dans sa séance du 14 décembre 2012, a émis un avis favorable à la demande de prorogation de délai pour la réalisation du **projet d'aménagement du restaurant scolaire.**

La Sous-Préfecture n'a pas encore envoyé l'accusé de réception du complet dossier de demande d'aide au titre de la D.E.T.R. 2013. La consultation des entreprises pour les travaux ne peut donc pas encore être programmée.

M. le Maire expose le courrier du 29 novembre 2012, par lequel Mme DEBRAC, enseignante de la classe CM1-CM2, informe de son projet de **classe de découverte** sur le thème de l'astronomie. Le séjour aura lieu à Pont Les Bains en Aveyron du 15 au 19 avril 2013. Elle indique qu'elle a pris note que la mairie s'engageait désormais à participer à hauteur de 100 € par enfant.

M. le Maire dit qu'aucun engagement de ce type n'a été pris. Il précise que la somme de 100 € par enfant qui avait été octroyée l'an dernier, pour la classe de découverte à dominante « Ski » organisée par M. COLOMBIER, prenait en compte le fait qu'aucune classe n'avait été organisée l'année précédente.

Céline CABANEL indique que l'enseignante a présenté le projet aux parents d'élèves sur la base d'une participation communale de 100 € par enfant.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide qu'à titre exceptionnel il est attribué la somme de 100 € par enfant pour cette classe de découverte. Il précise que cette participation communale n'est pas une dépense obligatoire et qu'elle n'est pas attribuée définitivement. La décision d'octroi et du montant sont décidés chaque année en fonction des possibilités budgétaires de la commune.**

M. le Maire expose que le gouvernement a prévu un fonds d'aide destiné aux communes qui s'engageront, dès 2013, dans la **réforme des rythmes scolaires**. Cette aide sera ponctuelle mais les dépenses supplémentaires induites par la réforme seront des dépenses durables. Il précise que beaucoup de questions se posent encore notamment sur la part exacte des activités pédagogiques complémentaires qui seront prises en charge par l'Education Nationale et que la commune n'a donc pas encore évalué les conséquences financières de la mise en place de cette réforme qui va nécessiter des recrutements spécifiques.

La Communauté de Communes des Avant Monts du Centre Hérault n'est pas compétente, elle n'interviendra donc pas.

**M. le Maire dit qu'il va organiser une réunion avec les enseignants et les parents d'élèves.**

Compte tenu de l'organisation des réunions de la nouvelle intercommunalité, Monsieur le Maire propose de modifier le jour des **réunions mensuelles du conseil municipal**. **Le conseil municipal décide que les réunions auront lieu le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.**

Geneviève JALBY informe de l'appel à candidatures effectué par la **SAFER** pour des terrains se situant en zone NC du P.L.U. Madame la secrétaire précise que cet appel à candidatures a été affiché et qu'il a été mis en ligne sur le site internet de la commune.

**Clôture de la séance à 18H50.**

Le Maire  
François ANGLADE